

CANTINE
Fonctionnement pour l'année
2017/2018

- **Inscriptions** : sur le tableau d'affichage devant la cantine ou par téléphone (le matin de 9h30 à 11 h.) au 04.92.54.48.96. avec les délais suivants :
 - **au mois** : la semaine précédant le mois à venir
 - **punctuellement** : au plus tard le lundi d'avant pour la semaine suivante

Ces règles doivent être respectées pour pouvoir gérer au mieux les commandes.

En cas de non respect, nous serons dans l'obligation de refuser les enfants inscrits tardivement.

Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables.

Les interdictions alimentaires devront être signalées par écrit à la cuisinière et les régimes, justifiés par un certificat médical.

Pour la bonne gestion des commandes et le respect du travail de la cuisinière, merci de suivre **strictement** ces consignes, faute de quoi votre enfant ne pourra être accepté à la cantine.

- **Absences** : En cas d'absence de votre enfant à un repas pour lequel il était inscrit, il vous faut prévenir la cuisinière avant 9h le matin même, directement, par téléphone au 04 92 54 48 96, ou par mail : cantinedelaroch05@yahoo.fr. **Prévenir l'école ne suffit pas.**

En cas de voyage ou sortie scolaire, si votre enfant est inscrit ce ou ces jours-là, pensez également à en avertir la cuisinière. Si vous ne respectez pas ces instructions, le repas vous sera facturé.

- **Tarifs** :

- **au mois** (au moins 2 fois par semaine)
 - 1 enfant = 3.70€
 - 2^{ème} enfant = 3.30€
 - 3^{ème} enfant = 2.80€
- **punctuellement** :
 - 1 enfant = 4.55€

Les enfants de l'école maternelle déjeuneront au 1^{er} service et ceux de l'école primaire au 2^{ème} service.

Le Maire

Maurice CHAUTANT.

